

1^{ère} rencontre francilienne de la méthanisation

25 novembre 2022

Synthèse du forum Rentabilité et émergence de nouveaux projets

Séquence n°1 : Optimisation économique des dépenses et design projets

Animation : Julien TOLO (CARIDF), Séverine DUCOTTET (Région) et Jean-Marie CHAUMEL (ADEME)

Intervenants :

- Thomas FILIATRE, chef de projet (Solagro)
- Martin GERBER, Chargé de mission Energie-Biomasse (APCA)
- Philippe GIRARD, Référent Institutionnel Biométhane Ile de France Est (GRDF)
- Etienne DEMEILLER, Co-fondateur (Enerbioflex)
- Matthieu PETERSCHMITT (Ecoadapt)
- Mauritz QUAACK, Gérant (Bioénergie de la Brie)
- Marc SCHLIENGER, Délégué Général (Club Biogaz)

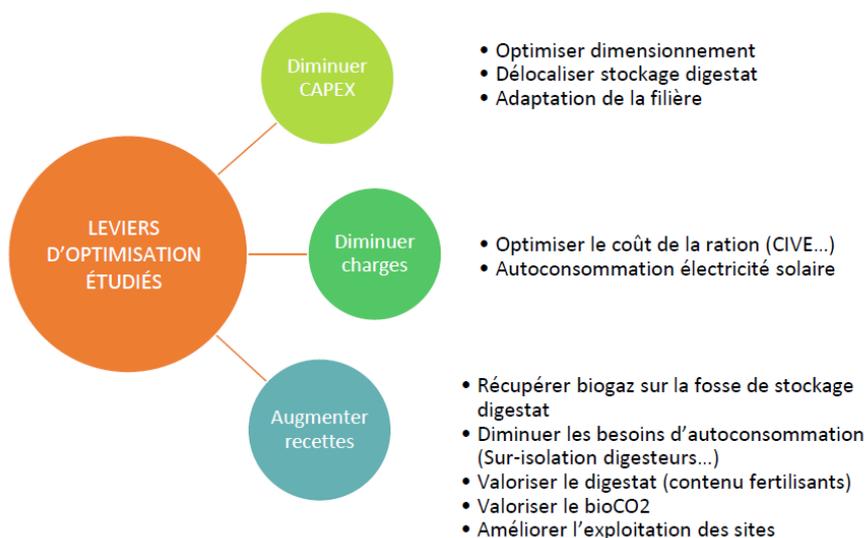
- **Quels sont les leviers d'optimisation pour améliorer la rentabilité des unités de méthanisation, rappel du contexte (baisse tarif / augmentation des charges, etc.), mise en perspective avec modèle francilien particulièrement impacté, résultats de l'étude « rentabilité » et « tarif » avec mise en perspective des BP en 2022 ?**

Solagro (Thomas FILIATRE, chef de projet)

À la suite de la publication des "nouveaux tarifs d'injection" en novembre 2020, SOLAGRO a réalisé pour le compte de GRDF une analyse des conditions de rentabilité des projets de méthanisation (https://projet-methanisation.grdf.fr/cms-assets/2021/10/Webinaire_GRDF_Solagro.pdf). Un focus complémentaire a été effectué sur l'Île-de-France début 2022 (https://projet-methanisation.grdf.fr/cms-assets/2021/10/Webinaire_GRDF_Solagro.pdf).

Les leviers d'optimisation identifiés, qui vont être développés lors de ce forum, sont les suivants :

Les leviers d'optimisation



À noter que ces simulations ont été réalisées avant les évolutions récentes (indexation du tarif de rachat et augmentation des coûts d'électricité, travaux, taux d'intérêt bancaires...) : les pistes d'optimisation restent les mêmes mais les conclusions chiffrées doivent être réévaluées.

- **Quels sont les modèles étudiés par GRDF (mix fumier équins et biodéchets) et les premiers résultats économiques qui semblent encourageants (amélioration du tarif et diminution du coût d'approvisionnement permet d'envisager des projets avec un TRI finançable) ?**

GRDF (Philippe GIRARD, Référent Institutionnel Biométhane Ile de France Est)

GRDF a réalisé sur le secteur de la Seine-et-Marne un schéma directeur pour contribuer à redynamiser la filière biométhane.

Cette analyse visait à identifier les opportunités de raccordement au réseau et les solutions de renforcement nécessaires pour augmenter la capacité d'accueil de nouveaux projets, recenser les différents gisements disponibles, leur localisation et les opportunités politiques.

Nous avons entre autres constaté que le fumier équin était un gisement disponible, notamment dans les zones prioritaires, et peu coûteux.

Un travail collaboratif avec des fabricants et des simulations de business plans ont permis de caractériser une typologie de projet qui pourrait se développer dans les années à venir et économiquement rentable.

Si le modèle agricole classique francilien appuyé sur des CIVE et des pulpes de betteraves peine à trouver une rentabilité dans les conditions actuelles, des unités de taille relativement modeste alimentées par des biodéchets et des fumiers équins pourraient prendre le relais le temps que les conditions économiques se stabilisent.

Pour aller plus loin, GRDF Ile de France et le Crédit Agricole Brie Picardie organisent une matinale sur l'avenir de la méthanisation en Seine-et-Marne, le 9 décembre prochain à partir de 8h30 en Mairie de Nemours, à laquelle témoignera M. Saussier (projet Champs d'Energie), pour nous présenter son projet incorporant 50% de fumier équin et qui sera mis en service en mars 2023 sur la commune de Châtres.

- **Quels sont les sujets portés au national, des évolutions espérées (réindexation des tarifs, négo sur la dégressivité des tarifs ? retour de la double valo ? Nouveaux mécanismes de soutien, etc.) ? Quels sont les messages politiques portés par la filière ?**

Club Biogaz (Marc SCHLIENGER, Délégué Général)

L'encadrement des BPA (biogaz Power Agreement, ou contrats de vente de biométhane de gré à gré entre un producteur et un utilisateur final) n'est pas abouti. S'agissant des CPB, les discussions pour fixer les modalités pratiques de mise en œuvre n'ont pas démarré.

Les points d'attention de la filière, hormis la finalisation des modalités de financement via les BPA et CPB, sont :

- 1) Une attention particulière à porter sur le tarif d'achat septembre 2022 biométhane, compte-tenu de l'indexation du coefficient K sur l'inflation mais avec la prise en compte de la décote de 2% par an : quelle date viser pour la signature du contrat de rachat (cf. support ppt détaillé) ?
- 2) Des discussions à venir sur le nouveau tarif réglementé de rachat de l'électricité issue du biogaz, en remplacement du tarif 2016, notamment sur le seuil d'application, l'indexation, la possibilité de cumul tarif / subventions publiques.